



DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**Mairie de SAINT SAUVEUR  
05200**

## **RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE DE BARATIER / SAINT- SAUVEUR INSCRIPTIONS 2026/2027**

**Note à l'attention des parents d'élèves inscrits au restaurant scolaire**

**Les inscriptions au restaurant scolaire pour l'année 2026/2027 sont ouvertes. Les documents suivants devront impérativement être fournis :**

- ❶ La fiche de renseignements complétée lisiblement et correctement (une par famille).**
- ❷ L'attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité pour l'année scolaire.**
- ❸ Le RIB : Il est possible d'opter pour le prélèvement automatique. Dans ce cas merci d'envoyer un RIB à [mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr](mailto:mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr) .**

-----  
Le règlement intérieur du restaurant scolaire est consultable dans la section « cantine scolaire » du site Internet <http://www.saintsauveur-hautes-alpes.fr/>. Si besoin, la fiche de renseignements est également téléchargeable sur ce site.

-----  
Les dossiers d'inscription devront être transmis **au plus tard le 03 juillet à l'adresse : [mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr](mailto:mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr)** ou par voie postale à : **Mairie de Saint-Sauveur – 101 Rue du Chef-Lieu - 05200 Saint-Sauveur.**

-----  
Une fois votre compte (ré)activé par le service restaurant scolaire, il vous sera possible d'inscrire votre enfant au restaurant scolaire à **la semaine, au mois ou à l'année** par le biais du site Internet : <https://www.monespacefamille.fr/>



**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
**MARDI - 15 HEURES - POUR LA SEMAINE SUIVANTE**  
Soit le mardi 25 août pour une inscription le 1<sup>er</sup> septembre.